L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 29 AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance....$5
L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître qu'une par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est, par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 10 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication, et dans chaque langue.
Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR VERMILLION.—Le beau vapeur PANOLA, capt. Woods, reçoit maintenant du fret au bas de la rue Conti et partira positivement jeudi, 30 courant, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Vermillionville, Perry Bridge, Bayou-Bœuf, et les points intermédiaires sur le Bayou Black et le long de la route. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No. 1, Front Levée.
29 avril

POUR LES ATTAKAPAS.—Le vapeur WAVERLY, capitaine S. T. Smith, partira pour Saint Martinville, tous les jeudis, à 8 heures A. M., prenant du fret et des passagers pour Pattersonville, Franklin, Nouvelle-Ibérie et tous les ports intermédiaires sur le Têche. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à DARBY & TREMOULET, ou à CHARLES DERLANC.
23 av

Le capitaine J. M. SCOTT, ayant acheté le superbe vapeur BELLE CREOLE, si avantageusement connu, a l'honneur d'informer ses amis et le public que le dit vapeur continuera ses voyages réguliers au BAYOU SARA, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches et Mercredis, à dix heures du matin, et du Bayou Sara tous les Lundis et Vendredis à onze heures du matin.
La Belle Créole dans ses voyages du mercredi se rendra jusqu'à Tunica.
Le capitaine Scott sollicite respectueusement le patronage de ses amis.
La BELLE CREOLE partira positivement dimanche prochain, 12 courant.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord.
9 avril

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baron.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. (en place du Brilliant) et opérera son retour de Bayou Sara, tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. faisant le service de la malle les jours ci-dessus mentionnés.
Le public peut compter que le Clinton continuera ses voyages pendant tout l'été, et le capitaine Baron sollicite respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à W. H. AVERY.
N. B. Le mercredi, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, et partira de ce dernier port, tous les jeudis après midi.
24 fév

POUR LA BALIZE et les points intermédiaires.—Le steamer MUSIC, capitaine J. Martin.—Le beau steamer ci-dessus nommé a été acheté expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedi matin à 10 heures précises et repartira de la Balize tous les lundis matin à 9 heures et arrivera en ville le mardi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LAIRD, 71 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Hugas, a été acheté expressément pour ces voyages, et partira pendant toute la saison pour le port ci-dessus, quittant la Nouvelle-Orléans tous les samedis après-midi, à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.
4 fev

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis.
On se charge à ce bureau de faire remorquer des bâtimens allant et venant du fleuve [illegible] avec grande promptitude et aux prix les plus modérés. Les armateurs à [illegible] fret qui chargera [illegible] ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.
21 mars

POUR NEW-YORK.—Le navire paquet de voilier AUBURN, capitaine Durfey, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le fret ou passage, ayant de beaux logemens, s'adresser à bord en face du Triangle, 2e municipalité, ou à J. W. STANTON & Co., Encog. Magasins et Lafayette.
23 av

POUR NEW-YORK.—La barque GENESSEE, capitaine Minott, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à J. W. WOODRUFF, 60 Camp.
20 av

POUR BOSTON.—Le navire paquebot MATTAKEESET, capitaine Wadsworth, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp.
28 av

POUR [illegible].—[illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
21 avril

POUR BOSTON.—Le navire NEW ENGLAND, capitaine Lowell, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
21 av

POUR BORDEAUX.—Le navire franc ais EDOUARD, du voilier classe A. No. 1 partira positivement le 10 de mai. Pour fret de quelques centaines de balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine, No. 162, à bord, ou à CHARLES KOCK, No. 22, Bank Place.
20 av—21

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier HANOVER, capitaine Drummond, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.
29 av

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier NESTOR, capitaine Moses, partira très sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.
21 av

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot TAGLIONI, capt Geo. L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capt à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 7 Royale.
21 av

POUR LE HAVRE.—Le beau navire de première classe FRANCIS DEPAU, capt. Sagory, partira pour le port ci-dessus le 1er mai. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à PIERRE POUTZ, 93, rue de la Douane.
16 avril

POUR LE HAVRE.—Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Day, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.
15 av

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capt Ch. Owen, partira incessamment, ayant la majeure partie de sa cargaison allant à bord. Pour fret de 500 balles de coton ou pour passage, à la chambre ou à l'entrepont, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.
9 av

POUR LONDRES.—Le navire BORNHOLM, capitaine Nason, partira aujourd'hui. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
22 av

POUR LONDRES.—Le navire EMMA WATTS, capt Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
21 av

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE.
17 av

POUR LIVERPOOL.—Le brick fin voilier MANCHESTER, capitaine Tyler, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
13 av

Le navire AUBURN, capt N. P. Durfey, de New York, est maintenant en déchargement en face du Triangle, 2de municipalité. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises à la levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens. J. W. STANTON & Co., Enc. Magasins et Lafayette.
27 av

Le navire paquebot INDIANA, capitaine J. G. Bennett, de New-York, débarque son chargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. J. W. STANTON & Co.
28 av

M. E. Denis, consignataire d'une caisse marchandises marquée A. G. Bragg, St. Louis, reçue par le navire JAS. CALDER, de Boston, est prié de se présenter à notre bureau, payer les frais et recevoir sa marchandise. RICKER & PEARSON, 62 Camp.
28 av

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
21 fév—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

F. COURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 93. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin à 4 heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., agens en coton et négocians-commissionnaires, No. 81, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 10 nov

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD.
Nlle. Orléans, 13 Nov. 1845.
L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUD de New-York [illegible] quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui reste en valeurs $173,839 69. Depuis, le montant, des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui lui [illegible]
[illegible]
L. MATHEWS, Agent.
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 29 AVRIL 1846.

Les amendemens que la Chambre des Représentans a fait subir au préambule et à la résolution du Sénat, ont jeté de nouveau une sorte d'indécision dans la situation qui commençait à se dessiner bien clairement; mais nous croyons que cette indécision ne sera point de longue durée. L'opinion publique est, ce nous semble, bien solidement assise, à l'heure qu'il est; et nous n'avons pas à craindre de la voir de nouveau livrée aux fluctuations qu'elle a subies au moment où la question de l'Orégon s'est engagée. Les dispositions pacifiques s'affermissent sur tous les points; elles dominent parmi nous, malgré les clameurs que s'amusent encore à pousser dans leurs processions du soir quelques promeneurs du locofocoisme; elles se sont depuis longtemps prononcées bien clairement dans les divers Etats de l'Atlantique; et dans le moment actuel, l'Ouest, le belliqueux Ouest lui-même laisse entendre, çà et là, des voix favorables à la paix, que ne viennent plus couvrir de formidables hourahs. Un arrangement à l'amiable, un compromis basé sur le 49o n'a plus rien qui effarouche la susceptibilité nationale des hardis pionniers de la vallée du Mississipi. Leurs organes se permettent très bien maintenant de repousser l'idée de guerre. Ainsi, par exemple, le *New Era* de St Louis, après une revue rapide des bévues diplomatiques que peuvent avoir commis et M. Packenham et M. Polk, s'écrie: "La paix du monde, les relations des grandes nations commerciales, et la vie de milliers de citoyens, ne doivent pas être compromises par les niaiseries de l'étiquette diplomatique. Les grands peuples ne doivent pas suivre l'exemple des duellistes de profession, qui repoussent les explications en vertu de prétendues règles d'étiquette et qui se tuent pour je ne sais quel chimérique point d'honneur!" Le *New Era* déclare du reste qu'il a la conviction que les deux nations veulent sincèrement la paix, et qu'elles sont disposées à traiter sur la base du 49o.

Notre conviction est la même que celle du *New Era*; chaque jour vient la confirmer en nous pour ce qui regarde notre pays; et pour l'Angleterre le dernier arrivage est loin de l'avoir affaiblie. Le langage de Lord Aberdeen, au milieu de la fermeté de ses déclarations, indique bien clairement une décision formelle d'épuiser tous les moyens pour arriver à une conciliation; et ce langage est sans contredit le seul qui puisse convenir à la masse du peuple anglais. Ce peuple n'a pas un intérêt assez direct à la conservation de l'Orégon pour vouloir se battre à ce propos; il y jouerait trop gros jeu; il aurait trop à y perdre. L'industrie manufacturière et le commerce sont là d'ailleurs pour faire entendre leur voix puissante. L'avant veille du départ de l'Unicorn, elles avaient fait une manifestation assez significative dans la ville de Londres. Dans une réunion de négocians, commerçans et industriels, tenue à la taverne de King's Arms, on a adopté des résolutions qui se prononcent en faveur d'une transaction à l'amiable et qui recommandent sir Henry Pottinger comme l'homme le plus capable pour mener à bien une négociation que la maladresse ou l'intérêt des négociateurs a traînée en longueur. Des manifestations du même genre auraient bien vite lieu sur tous les points du Royaume-Uni, si les prévisions de guerre devenaient positives. Aussi en Angleterre, comme aux Etats-Unis les vœux en faveur de la paix l'emportent de beaucoup sur les velléités de guerre; et les deux gouvernements manqueraient à leur mission, s'ils ne s'empressaient point de négocier un bon arrangement qui fera cesser complètement les inquiétudes causées par le provisoire où nous vivons. Pour notre part, nous espérons sincèrement que le Sénat, s'en tenant à sa première décision, entraînera dans la voie qu'il s'est ouverte, la Chambre des Représentans et l'Exécutif lui-même. Ce serait un grand pas vers une conclusion pacifique.

Conseil de la 2de Municipalité.—Le Conseil s'est réuni hier.

Après divers travaux d'intérêt privé ou local, M. Goodin propose de porter le traitement du contrôleur à $3000. M. Peters s'y oppose et soutient que $2,500, est un traitement suffisant dans les circonstances actuelles. Cependant la motion de M. Goodin prévaut, 7 oui, 6 non.

M. Reynolds demande l'adoption d'un nouveau règlement, celui qui régit le Conseil datant de 1836. Il soutient aussi que le recorder n'a pas le droit de voter, n'étant que président du Conseil *ex officio*.

M. Bullitt répond que l'ancien règlement est en vigueur tant que le Conseil n'en adopte pas un nouveau, et que le recorder avait, aux termes de la loi, le droit de voter.

M. Peters dit que si l'on veut modifier le règlement on peut le faire mais qu'il faut présenter à cet effet une résolution qui ne pourra être discutée que mardi prochain.

M. Reynolds soutient qu'on peut les adopter immédiatement, et la majorité, 7 contre 6, appuie sa motion.

Cependant le recorder déclare que la motion n'est pas à l'ordre et le Conseil s'ajourne.

Chronique Locale.

Cour du recorder Baldwin.—C. H. Rogers, arrêté sous l'accusation d'avoir volé $17 en or à R. A. Thomas, est envoyé devant la cour criminelle. Divers vagabonds sont envoyés à la maison de travail.

—John Daily, accusé d'avoir blessé avec une arme tranchante James Gallagher, aux cuisses, a été examiné hier et envoyé en cour criminelle.

—George Barrington, arrêté sous la prévention d'avoir volé une montre en or, un pistolet et une chemise à bord du bateau à vapeur Wheel of Fortune, a été envoyé en cour criminelle.

Cour Criminelle.—Diverses personnes comparaissaient pour entendre lecture de leur acte d'accusation.

Hugh Nugent, accusé de vol, a été mis en jugement et acquitté.

LEGISLATURE D'ETAT.
24 AVRIL.

SÉNAT.—Le bill allouant une somme de $37,000 pour l'achat de divers meubles et ustensiles pour le pénitentiaire de Bâton-Rouge, est mis en discussion.

M. Marks explique le but du bill; on veut avec les nouvelles machines faire faire des étoffes de laine et de coton, afin de ne plus fabriquer des objets qui viennent faire concurrence aux travailleurs de l'Etat, concurrence dont on se plaint de toutes parts. Cette somme d'ailleurs se subdivise comme suit: $25,000 pour achats de machines et $12,000 pour terminer le nouveau local affecté au pénitentiaire.

M. Brashear appuie. La motion proposée est avantageuse à l'Etat qui pourra ainsi affermer l'établissement de $15,000 à $20,000. C'est une sorte de prêt ou d'avance que fait l'Etat, rien de plus.

M. Parham dit que cette allocation est faite pour le bénéfice exclusif des fermiers. L'an dernier ils ont déjà demandé et obtenu une allocation de $15,000 pour la reconstruction de l'édifice. Et maintenant ils demandent encore non plus $15,000 mais $37,000! Pourquoi les fermiers n'achètent-ils pas les machines puisque l'avantage doit en être si considérable! Il n'est pas juste que l'Etat paie pour augmenter leurs recettes.

La discussion est continuée par MM. Durant, Adams, Nicholas, Marks, Mayo, Kenner et Brashear.

M. Kenner présente une résolution à l'effet de renvoyer le bill au comité et d'autoriser le gouverneur à affermer le pénitentiaire à des termes qui permettent aux fermiers de faire cette dépense.

Après une longue conversation la résolution est mise aux voix et adoptée.—On ajoute au comité du pénitentiaire MM. Kenner et Nicholas.

M. Scott présente un rapport sur le bill établissant l'université. Le bill de la Chambre et le bill du Sénat sont en substance les mêmes. Les différences de détail seront levées par le Sénat lui-même.

Le rapport du comité sur le bill de la 16e section des terres et le bill lui-même sont renvoyés à l'impression.

On reprend la discussion du bill relatif aux devoirs, droits, etc., des greffiers des Cours de District dans l'Etat, la Nouvelle-Orléans exceptée.

M. Mayo propose que les greffiers de Cours puissent toujours assermenter. M. Garcia qui avait présenté un amendement le retire. Adopté, ainsi que la section trois du bill originaire, qui devient ainsi la section 4: elle est ainsi conçue:

SECTION 4. Que les dits greffiers, lorsqu'ils accompliront, par interim, les devoirs du notaire de paroisse, recevront les frais et auront droit aux honoraires qui, en vertu des lois alors en force, pourront être alloués au dit notaire de paroisse.

M. Mayo présente une section additionnelle portant que les greffiers pourront, aussi bien que les juges, lancer des ordres pour saisies provisoires, séquestres, etc.

M. Soulé dit que les sections déjà adoptées sont suffisantes, pleinement suffisantes. Le premier devoir de la législature est de mettre à exécution, au moyen des lois organiques, la Nouvelle Constitution. Si on veut en outre tout changer dans la législation existante, on n'en finirait jamais. Depuis plus de deux mois que la législature est en session on n'a encore rien fait à cet égard; absolument rien—et chaque fois que les bills organiques se présentent, on en éternise la discussion, on les arrête pour ainsi dire au passage, par d'interminables discussions. Les changemens qu'on veut faire prévaloir pourront être bons; mais ils ne viennent pas à propos.

M. Mayo répond longuement. Dans son opinion, l'amendement est indispensable. Il est ensuite mis aux voix et adopté; mais peu après reconsidéré et repoussé.

Une nouvelle section additionnelle de M. Mayo est encore rejetée.

M. Mayo en présente une autre, demandant que les greffiers puissent célébrer des mariages.

M. Soulé pense que ce pouvoir serait sans grand inconvénient; mais il est parfaitement inutile. La section additionnelle est rejetée.

La section 5 est adoptée. Elle est ainsi conçue:

Que lesdits greffiers prêteront leur serment d'office devant le juge de leurs cours respectives, et ils enregistreront et conserveront ledit serment dans le livre des minutes tenu pour chaque paroisse; et ils resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et assermentés.

La section 6 est aussi adoptée, en voici le texte:

SECT. 6. Que les dispositions de cet acte ne seront point applicables aux greffiers élus pour les diverses cours qui seront tenues dans la paroisse et ville de la Nlle-Orléans.

M. Marks présente une disposition additionnelle obligeant le greffier à fournir $5000 de cautionnement, à la satisfaction du notaire de paroisse, puis la retire [illegible]

[illegible]

M. Taylor propose le renvoi au comité judiciaire.
M. Marks s'y oppose. La motion est rejetée.
La séance est levée.

CHAMBRE.—L'orateur soumet à la Chambre une pétition des divers citoyens de Donaldsonville, demandant un amendement dans l'acte d'incorporation de leur Eglise, et une allocation en faveur des Sœurs de la Charité. Renvoyé au comité chargé d'aller visiter Springfield, dans la paroisse des Rapides, avec instruction de passer à Donaldsonville.

M. Carrigan présente une résolution chargeant le comité d'éducation de s'enquérir du nombre et de la situation des écoles et colléges de l'Etat, &c.

M. Smith présente une pétition de divers citoyens de Lafayette, partisans de l'annexion de Lafayette à la Nouvelle-Orléans. Renvoyé à un comité spécial.

M. Conrad présente une pétition de divers citoyens de Lafayette, demandant des modifications dans les lois relatives au jury de police de leur localité. Renvoyé à la délégation de Lafayette.

M. Campbell présente une résolution tendant à renvoyer la Constitution à l'examen du comité chargé de la réviser et de l'amender, afin de la rendre plus conforme au vœu du peuple de la Louisiane.—Adopté.

M. Pilié demande qu'on ajoute un membre au comité chargé d'examiner la pétition demandant l'annexion de Lafayette. Cette motion occasionne une vive discussion. M. Conrad demande qu'on en ajoute deux. M. Texada propose de les faire élire au scrutin. M. Lea demande le dépôt sur le bureau de la motion de M. Pilié. La motion d'ajouter deux membres prévaut et l'on ajoute MM. Farrar et Fortier.

On décide que les samedis seront consacrés, à l'avenir, aux affaires particulières.

Un bill de revenu soumis par M. Vason au nom du comité de finances, est envoyé à l'impression et à l'ordre du jour du 2e lundi de mai.

Le comité chargé d'examiner les institutions charitables de la ville, soumet un bill pour venir au secours des Asyles des orphelins, des orphelines, &c.

M. Read présente un bill à l'effet de payer la souscription à différens journaux.—Adopté.

Le comité du pénitentiaire présente un acte prévenant la concurrence entre le travail des condamnés et le travail libre. Le bill sera appelé mercredi.

M. Starke, au nom du comité de finance, fait son rapport et soumet un bill pour protéger l'Etat contre les pertes qu'il pourrait éprouver sur les bons émis en faveur des Banques de l'Association Consolidée et des Citoyens. Envoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour de vendredi en huit.

M. Farrar annonce qu'il présentera un rapport sur le même sujet, au nom de la minorité.

On s'occupe du bill relatif aux juges de paix dans la paroisse d'Orléans. M. Peck demande la reconsidération sur le vote donné par l'amendement Kelly. Après une très vive discussion, la motion prévaut—43 oui, 30 non. Ensuite l'amendement est adopté, 43 oui, 31 non. Ce vote nécessite la révision de tout ce qu'on avait adopté jusqu'à présent de ce bill. En conséquence il est décidé que le premier et le second districts représentatifs auront un juge de paix; le troisième district un, le quatrième un; le cinquième et le sixième un, le septième, le huitième et le neuvième un; et Alger un.

La sixième section définit la juridiction des juges de paix.

M. Carrigan propose de déposer le bill sur le bureau pour prendre le bill du Sénat, déclarant que le bill de la Chambre est si mauvais qu'il faudrait des semaines de travail pour le corriger. La motion est repoussée.

Après diverses motions d'ajournement, d'amendement, de renvoi, &c., et une longue discussion là-dessus, la Chambre s'ajourne.

RIO GRANDE.—La goëlette *Equity*, capitaine Place, est arrivée hier de Rio Grande. Cette goëlette partit de la Nouvelle Orléans pour Matamoros, le 24 mars. Mais en arrivant devant le Brasos, un officier du brick des Etats-Unis *Lawrence*, lui défendit d'entrer. On nous assure aussi qu'une autre goëlette, le *Floridian*, allant de ce port à Matamoros a reçu également l'ordre de ne pas entrer à Matamoros. Que doit-on inférer de ce double fait? Ces goëlettes étaient-elles chargées de provisions pour l'armée mexicaine, ou bien le port de Matamoros est-il bloqué?

Communiqué.

L'ABBÉ PERCHÉ ET L'ABBÉ GLEIZAL.

La puissance du prêtre catholique, puissance toute morale, toute spirituelle, est composée de deux éléments pleins de force et de grandeur, l'amour et la vérité; et qui agissant comme moyens de persuasion, doivent tôt ou tard pénétrer, parce qu'ils attaquent avec un égal succès le cœur et l'entendement de l'homme. Aussi ces esprits sérieux et loyaux, ceux que n'obscurcissent point d'incurables préventions, mais qui pourtant par caractère, par état, par les principes d'une éducation toute mondaine, ont appris, jeunes, à se prémunir contre tous enseignements des sages descendant de la chaire évangélique, après s'être longtemps défendus contre le doute et l'erreur, ces éternels ennemis de la foi, entraînés enfin par de surprenantes convictions, en font de plein pied, afin de les déraciner, dans le mouvement religieux qui s'opère de nos jours, et dont les résultats vont aboutir maintenant à la consolidation de l'Eglise du Christ et à la diffusion de sa doctrine.

Notre siècle essentiellement penseur et rationnel accueille par ses antagonistes superficiels que conçoit encore la Religion, et qui, avec les armes ébréchées du scepticisme et de la routine prétendue, éprouvent ces grandes vérités, ces solides croyances que cause, d'un seul jet, dans l'intelligence et le cœur des peuples, la parole enflammée, la parole toute-puissante des docteurs de l'Eglise Chrétienne.

Depuis longtemps d'ailleurs le bon sens public, si souvent battu par un philosophisme anti-religieux, est rentré dans sa voie naturelle, et ces grands instituts de toutes choses saintes, rendus à la société émue, recommencent respectueusement le front devant les ray éminents de cette Eglise toujours attaquée, mais toujours [illegible], parce qu'elle a pour armes l'amour et la charité; pour armures fondements, la vérité.

Que d'heureux travaux! si à ses saints apostolats que ces espérances d'opérer le cœur de pauvre missionnaire qui, obéissant à sa vocation échange et la paix du foyer, les joies du ciel natal contre les luttes et les souffrances de l'exil, qui n'attend que Dieu seul pour témoin, pour récompense, l'espoir du martyre! Perdu sur une plage déserte, au sein de quelque peuplade féroce, sa parole y mourait stérile, trop heureux si les tortures ne venaient pas de ces mécréants avant de commencer le corps!

Mais aujourd'hui une grande puissance dominatrice est promise à cet humble soldat de Dieu, qui, l'étape du crucifix en main pour toute arme, marche, vers des cieux lointains, à la conquête des âmes qu'il a déjà demandées, et qu'il doit conquérir à son Roi. Il moissonnera abondamment, n'en doutez point, car d'autres ouvriers évangéliques l'ont déjà précédé sur ces terres fécondées aux sillons desquelles ils ont confié les semences de mes qui doivent croître et fructifier pour la gloire du Christ.

Et, dans les cités populeuses, vieilles et rongées de vices, les prédications pascales y réchauffent et vivifient et puissamment la foi, ne rencontrent que tiédeur et indifférence, les populations jeunes et qui ont conservé leur pureté de mœurs primitives, les accueillent avec une ferveur toujours nouvelle, toujours croissante, parce qu'ils savent que la pratique de la Religion est la source de toute prospérité publique, le gage de tout bonheur domestique.

Chez nous la piété est une vertu naturelle; elle peut se passer de stimulans, parce qu'elle est un besoin du cœur, et aux jours de grandes solennités, l'espace, dans nos temples, manque à la foule qui s'y presse, avide de recueillir ces belles leçons de morale chrétienne qui tombent comme une manne régénératrice, des lèvres inspirées de nos prédicateurs.

Au temps marqué par l'Eglise pour l'action efficace de la grâce sanctifiante sur les fidèles, le zèle ardent, la sollicitude pastorale du vénérable prélat auquel est confié le gouvernement spirituel des âmes, ne connaît ni trève ni repos, car il sait que chaque cœur qui tombe des membres harassés de l'ouvrier apostolique est reçu [illegible] par le maître, et qu'à l'heure de la confrontation suprême, elles prennent toutes une voix pour absoudre ou pour accuser.

Désigné pour prêcher le carême à l'Evêché, l'abbé Perché a revêtu de sa parole limpide et colorée, substantielle et persuasive des instructions d'une morale élevée, mais qu'il a su mettre, par une simplicité admirable d'expression, à la portée des intelligences les plus intimes. Doué des qualités éminentes qui constituent le soldat de l'Eglise militante, dialecticien par excellence, ce prédicateur aborde avec une audace toujours victorieuse, les points les plus ardus, les matières les plus controversées de la doctrine chrétienne, afin de pulvériser, comme en se jouant, ces arguments réputés invincibles, ces objections proclamées inébranlables par les adversaires de la Religion, et dont ils bastionnent leur faiblesse depuis des siècles. Sa féconde improvisation parcourt à grands traits les hautes régions du règne catholique, et quand, descendu des sommets de Sion, il vient à l'homme pour tendre la main à sa débilité ou vaincre ses hésitations, il est admirable d'onction, de persuasion, de force dominatrice dont la source est dans l'âme.

Chargé de compléter les derniers exercices du temps pascal, l'abbé Gleizal a été appelé à prêcher la retraite. Cette affluence de fidèles qui étouffent dans notre cathédrale trop étroite, cette foule qui se presse jusque sur les degrés de l'autel, disent assez quel est le talent de cet orateur, qui, deux fois, chaque jour, monte en chaire pour y faire entendre sa parole. Rien de préparé, rien d'étudié, ce nous semble, dans son émouvante éloquence; elle coule, elle s'épand, elle déborde, vive, figurée, pénétrante, sans points déterminés, sans route tracée, mais féconde, mais intarissable, mais inagitée de mouvements passionnés, du de lumineuses saillies, de métaphores inattendues qui ravissent, qui transportent, qui atterrent. Cette éloquence-là est chaude et remuante, parce qu'elle sort du cœur, et arrive droit au cœur, elle est large et brillante, originale et abrupte, parce qu'elle s'échappe toute bouillonnante de l'âme, et que ni l'art ni l'esprit n'en ont posé les immenses et méticuleux préceptes.
SÉ....Y.

FEUILLETON.

LA COMTESSE DE MONRION.

(Voir l'Abeille du 6 au 28 avril.)

XVII.
ACCUSATION.

Julie trouva le marquis de Montaleu assis dans un vaste fauteuil, la tête dans la paume de sa main, absorbé dans une pensée profonde et triste. Il entendit entrer Julie, mais il ne la vit pas. Il eût évidemment trop souffert de regarder en face, pour la voir trembler et rougir, dans sa faute, cette femme qu'il avait aimée, comme un être exquis et particulier, charmant et précieux par et pour lui.

L'expression de cette douleur était si puissante qu'elle suspendit l'élan qui avait entraîné Julie, elle resta un moment silencieuse. M. de Montaleu, pour qui cette entrevue était plus cruelle qu'il ne l'avait écrit, fut le premier qui rompit le silence.

—Que voulez-vous de moi, *Madame!* lui dit-il avec une froideur affectée.

—Je viens vous demander l'explication de ce billet, monsieur, lui répondit Julie avec une égale froideur.

Cette réponse fit lever la tête et les yeux à M. de Montaleu, et son regard indigné rencontra le regard calme et fier de Julie. [illegible]

[illegible] au fond de sa âme quelque souvenir personnel, douloureux et tel qu'il arrache contre ces témoignages instinctifs de son cœur. Il baissa les yeux pour ne plus voir cette clarté qui pouvait être trompeuse, rentra dans les âmes ténébreuses que donne l'expérience, et ne voulut se souvenir que des apparences qui accablaient Mme de Monrion.

—Ecoutez-moi, madame, répondit-il après un moment de silence, je ne vous pas vous accuser. Je suis heureux, je l'avoue, de ne pas en avoir le droit. Si la nature l'avait donné, j'aurais trop à souffrir, non seulement de ce que vous avez fait, mais encore de l'assurance avec laquelle vous vous présentez devant moi pour me demander l'explication d'un billet que vous avez mieux compris que vous ne voulez le dire.

—Monsieur de Montaleu, dit amèrement Julie, un juge dit d'ordinaire à un accusé le crime pour lequel il le condamne.

—Je ne suis pas votre juge et je ne vous condamne pas.

—Pourquoi donc me chasser de chez vous!

—Vous oubliez, madame, que vous avez voulu partir; je vous laisse faire.

—C'est me chasser, monsieur, dit Julie avec dignité que de me laisser partir comme vous faites.

—N'êtes-vous pas libre et maîtresse de vous-même!

—Monsieur de Montaleu, dit Julie avec quelque ironie, ne jouez pas sur les mots. Vous croyez que l'insulte qui j'ai reçue hier a été méritée par moi; je vous le crois depuis la visite de M. de Rudesgens, de son gendre et de M. de Brias. Je viens donc vous demander également quelle accusation on a portée contre moi.

—Si vous êtes capable de l'entendre, madame, je ne me sens, moi, le courage de vous la répéter en face.

—Mais c'est donc bien infâme, s'écria Julie avec éclat, et dans votre lettre vous dites que c'est la vérité. Vous tiez donc cette infamie, quelle qu'elle soit, pour ne vérité! Il faut que je la sache, monsieur.

—Prenez garde, Julie, répliqua vivement M. de Montaleu en ton triste et menaçant....

—Il le faut, reprit Mme de Monrion avec une amertume cruelle, car à la manière dont je vous accueillir la calomnie qui m'attaque, je commence à croire qu'il faut que je le mente pour ne défendre, car je ne veux pas, je vous en préviens, laisser derrière moi ses aises un mensonge, comme on les lui laisse-rait sans doute.

M. de Montaleu ne connaissait du caractère de Julie que sa grâce d'enfant, sa rieuse bonhomie, sa mélancolie rêveuse; il n'en avait jamais soupçonné la fermeté ma passion. Cette révélation soudaine l'étonna. Le marquis de Montaleu était assurément un homme juste, mais il était un droit de se dire que Julie, se montrant à lui sous un nouveau jour, avait su dissimuler avec un grand art le fond de son caractère. D'un autre côté, Mme de Monrion venait de blesser cruellement la vanité du vieillard, en lui laissant comprendre quelle suffirait à se protéger, ce qu'il n'avait pas su faire.

—Madame, lui dit-il en se levant, ces mots de calomnie et de mensonge sont souvent dans la bouche des coupables....

—Bien souvent aussi dans celle des innocens que l'on condamne.

—Vous oubliez à qui vous parlez, madame....

—Et vous, monsieur, ajouta Julie avec une énergie désespérée, vous oubliez que je suis venue vous demander de quoi l'on m'accuse. Mais, monsieur, vous ne chasserez pas un laquais de votre maison sans lui en dire le motif; ai-je moins de droits à vos yeux?

—Madame, madame, dit M. de Montaleu, votre colère vous égare.

—Non pas sa colère, monsieur, mais mon désespoir.... Car enfin, monsieur, reprit Julie la voix altérée, le visage perdu, je suis seule en ce monde; je n'ai ni mère, ni père pour me protéger et me consoler, mon frère est loin de moi; et vous, monsieur, à qui je ne demande rien que l'aumône d'une parole, non point pour me défendre, mais pour m'éclairer; vous, il faut bien le dire, qui m'avez ouvert les portes de ce monde que je ne cherchais pas, et dans lequel je devais, selon vous, trouver le bonheur et la considération; vous qu'avez-vous insulter, vous qui savez pourquoi, vous êtes dans votre main fermer cette accusation sans daigner me la dire!.... Qui suis-je donc été si devoir? Monsieur, monsieur, vous qui avez été si sévère pour l'homme dont je porte le nom, vous devez savoir qu'il n'est permis à personne de jouer avec la vie et la considération d'une femme.... Eh bien! ma considération, vous l'avez laissé attaquer, ma vie.... oh! ma vie! vous ne donnerez envie de la jeter en pâture à mes ennemis!

Cette fois encore le cri de cette âme indignation arriva jusqu'au cœur de M. de Montaleu, il douta de la faute, et ne dota plus du droit qu'avait Julie à obtenir l'explication qu'elle demandait; mais, avec ce sentiment, une crainte entra dans l'esprit de M. de Montaleu. Comment, si Julie était innocente, oser lui dire l'infâme accusation portée contre elle? Elle s'appelait, il est vrai, *Madame* la comtesse de Monrion; mais si Julie n'était pas le cœur le plus dépravé, l'esprit le plus pervers et le plus dissimulé, elle avait du rester l'âme plus ignorante et la plus candide. M. de Montaleu hésita, essaya de parler, s'arrêta, mais sollicité par le regard ardent et épouvé de Julie, il lui dit:

—Où étiez-vous allée, dites-moi, pendant que je recevais la visite de M. de Rudesgens et de ceux qui l'accompagnaient?

Cette question était si loin de tout ce qu'attendait Julie, qu'elle en resta toute stupéfaite; elle rougit et parut éprouver un cruel embarras. Tout ce qu'avait espéré M. de Montaleu s'évanouit à l'aspect de ce trouble soudain. Cependant Julie se remit et répartit avec une froide ironie:

—Est-ce impressionné et mes visites au village de Saint-Faron qu'on me reproche?

Elle était encore à mille lieues de l'accusation qu'on avait portée contre elle. A son tour, M. de Montaleu fut très surpris de cette tranquille assurance. S'il n'était celle d'innocence, c'était celle du dernier terme de l'audace effrontée.

—Vous savez sans doute, lui dit-il, vous dites qui est l'enfant que vous allez y visiter.

—Je le sais, dit Julie avec candeur.

—Vous savez à qui il appartient?

Julie hésita, devinant à qui pouvait servir ce secret. Elle ne voulait pas non plus qu'on découvrit la trace d'un enfant qu'elle allait dire, et elle répartit:

—Permettez-moi de ne pas répondre à cette question; je ne vous fais la protectrice de cet enfant, je sais que mon secret ne me permet ne m'en veux dire davantage.

—Mais vous ne savez donc pas, Julie, dit M. de Montaleu, à qui ce silence peut vous exposer!

—A d'indignes calomnies sans doute, je le sais monsieur, reprit Julie avec un profond accès, à une voix répugnante votre monde comme une femme qui a prêté les soins à quelque coupable intrigue, et qui s'y associe en la protégeant.

M. de Montaleu se rapprocha de Julie, les yeux attachés sur les siens, et comme pour lire sa pensée à côté de sa parole. Elle continua:

—Si c'est par cela que l'austère morale de Mme de Champmontain l'a poussée à m'insulter chez elle, ce que je ne crois pas, je dois vous avouer que je l'exposerais encore, car je ne l'abandonnerai pas cette innocente créature.

Le marquis tendit les bras vers Julie et s'écria avec une profonde émotion:

—Julie, Julie, oh! merci, car maintenant il me sera facile de vous justifier.

—Me justifier, de quoi! d'une action que je suis prête à avouer devant tous.

—Mais c'est que vous ne savez pas malheureuse enfant, que c'est faute....

M. de Montaleu s'arrêta cette fois, il recula épouvanté devant les paroles qu'il allait prononcer; il fut épouvanté du coup terrible qu'il allait porter à cette jeune âme innocente.... et il se prit à murmurer d'une voix terrible et sourde:

—Oh! les monstres! les monstres!

—Ne les maudissez pas si violemment, monsieur, la rectitude religieuse et sincère de Mme de Champmontain a dû s'alarmer, je le conçois, d'une conduite qui atteste plus de liberté qu'il ne convient d'en avoir à mon âge et dans ma position. Peut-être, à ma place n'eût-elle pas fait comme moi, peut-être eût-elle eu raison selon ses idées, je crois avoir bien fait selon les miennes.

M. de Montaleu se promenait avec agitation. Pour lui, l'innocence de Julie était certaine, complète; mais il fallait lui apprendre quel sens on avait donné à sa généreuse pitié. Il était incertain, troublé; enfin, il crut avoir trouvé un moyen de sauver à cette noble enfant l'horreur d'entendre la calomnie dont on l'avait flétrie.

—Julie, lui dit-il, écoutez-moi et répondez-moi, je vous en supplie, je vous le demande en grâce, je vous le demande à genoux:... dites-moi à qui appartient cet enfant.

—Je ne le puis pas.

—Julie, je vous le demande pour moi qui ai besoin de le savoir; c'est pour moi, entendez-vous!

—J'ai juré devant Dieu de ne pas le dire: il y va de l'honneur et de la vie d'une autre.

—Mais, pauvre enfant, il y va aussi de ton honneur.

—De mon honneur!

—Car enfin, Julie, mon enfant, ma fille, ma fille innocente, s'en est sur sûr, dit M. de Montaleu en l'entourant de ses bras, il ne faut pas en te, dérouant à cacher la faute d'un autre, faire qu'on puisse te l'imputer.

—Monsieur! s'écria Julie en se reculant de M. de Montaleu.

—Car je veux pouvoir te justifier, moi....

—Monsieur!... reprit Julie en reculant encore, comme devant un spectre menaçant....

—Car, tu es innocente, j'en suis sûr....

A ces dernières mots, Julie leva les yeux au ciel d'un air égaré; des sanglots confus lui montèrent à la gorge; des sons inarticulés s'en échappèrent. Elle se mit à marcher tout éperdue, dans l'appartement, en levant les bras au ciel, et les laissant tomber à chaque pas, comme si elle se sentait étouffée.

—Julie, Julie, disait M. de Montaleu en essayant de l'arrêter....

Mais Julie ne l'entendait pas; et sa douleur, toujours sans cette strangulation qui faisait siffler son haleine et arrêtait sa voix, elle ne prit à crier:

—Ma mère! mon père!.... Mon père! mon mère! où sont-ils!.... Mon père! ma mère, ma mère!

Elle continua ainsi d'une voix haletante et dans un délire effrayant pendant que M. de Montaleu la retenait.

—Julie, lui dit-il, je te servirai de père, je te protégerai comme il eut fait; je te consolerai comme eût fait ta mère, ta sainte mère.

—Ah! s'écria Julie, à qui les larmes revinrent heureusement avec la conscience de la vérité. Ils ne sont plus, ils m'ont quittée, ils m'ont laissée seule ici bas. O mon Dieu! mon Dieu! ajouta-t-elle en se laissant tomber sur ses genoux et en tendant au ciel ses mains jointes comme pour la prière, pourquoi ne m'avez-vous pas fait mourir avec eux!

Puis elle cacha sa tête dans ses mains et laissa éclater ses sanglots et ses larmes où se mêlaient de douloureuses exclamations. Que de douleurs, que de tristesses, que d'horribles angoisses parlaient dans ce transport désolé! Ce cœur d'enfant était broyé, cette âme immaculée était saignante, cet esprit délicat et serein était taché. La calomnie avait fait plus que salir cette pure créature aux yeux du monde, elle l'avait flétrie à ses propres yeux; elle ne se sentait plus la sainte assurance de sa pureté; on venait de lui arracher la virginité de sa pensée; on venait de lui apprendre le vrai sens de ces mots de crime, de vice et de déshonneur qu'elle ne connaissait pas encore.

M. de Montaleu laissa à ce désespoir le temps de jeter tout ce qu'il avait des larmes, de cris et de paroles incohérentes. Puis, lorsqu'il crut que le cœur et l'esprit étaient plus calmes, parce que le corps, épuisé, n'avait plus que de rares sanglots et des murmures étouffés, il releva doucement la pauvre enfant dont l'âme s'y voyait plus à travers ses douleurs, comme [illegible]

—Allons, Julie, ma fille, console-toi, personne au monde ne croira à cette calomnie.

Comme si cette parole eût dessillé à la fois le cœur et les yeux de Julie, elle le regarda fixement et lui dit d'une voix brève et aride:

—Vous y avez bien cru, vous.

—Ma douleur m'a égaré, j'en conviens, comme elle t'a égarée tout à l'heure, mais il n'a suffi d'un mot de toi pour croire à ton innocence.

Le souvenir de tout ce qui s'était passé entre elle et M. de Montaleu revenait peu à peu à la mémoire de Julie, un nouveau sentiment se mêlait à ses douleurs, c'était l'indignation. Elle s'écarta doucement de M. de Montaleu, et lui répondit d'un ton saccadé qui montrait l'effort qu'elle faisait pour ne pas éclater de nouveau:

—Je vous remercie, monsieur; mais cette justification, que vous avez bien voulu accueillir, je ne puis la donner à tout le monde. Je ne puis aller étaler à tous les yeux l'horreur et le désespoir qui m'ont saisie.

—Non, Julie, non, dit M. de Montaleu, c'est moi qui vous justifierai, c'est moi que ce soin regarde, et si la tendresse d'un homme qui veut être ton père ne t'a pas indifférente, tu me diras la vérité.

—La vérité? reprit Julie étonnée.

—Tu me donneras les preuves avec lesquelles je confondrai les calomniateurs.

—Les preuves, fit Julie en le regardant encore d'un air soupçonneux, des preuves, répéta-t-elle, il vous faut des preuves....

—Pas pour moi....

—Pour qui donc! dit Julie fièrement, pour celle qui m'a insultée; celle-là, monsieur, je lui laisse sa conscience pour juge.... pour celle qui l'y a poussée peut-être, oh! la véritable ignominie serait de se justifier devant elle.

—Julie, soyez plus calme, il faut que je vous venge maintenant.

—Je ne sais ce que vous voulez faire maintenant, monsieur, reprit Julie, en serrant les dents, tout elle sentait murmurer en elle de paroles cruelles; tout ce que qu'on était venu me dire à moi qu'on vous avait en, vous, faire un acte déloyal, quel qu'eût été l'accusateur, je lui eusse répondu en face qu'il en avait menti.

—Julie, fit M. de Montaleu....

—Mais j'avoue, reprit-elle d'un ton sardonique, que je trouverais la tâche plus difficile, si j'avais accueilli d'abord l'accusation que je voudrais détruire ensuite.

—Julie je conçois votre colère; mais le monde a ses exigences, ses tyrannies; il veut qu'on le respecte, même dans ses injustices. Vous ne le connaissez pas.

—Je le connais assez, repartit Julie, pour le mépriser.

—Julie, reprit M. de Montaleu avec une légère impatience, soyez plus calme.... ces expressions....

—Ah! tenez, du Mme de Monrion à qui revenait sa douleur, pardonnez-moi, monsieur, l'éducation que j'ai reçue ne m'a peut-être pas assez appris à donner un nom poli aux sentiments que j'éprouve; ce monde qui m'accuse, je le connais pas, vous avez raison; mais dans celui où j'ai vécu, dans ce monde de bourgeois obscurs que le vôtre a sans doute raison de dédaigner, si une insulte pareille à celle qu'on ma faite hier m'eût été adressée.... oui, monsieur, à défaut de mon père mort, à défaut de ma mère morte avec lui, à défaut de mon frère absent, il se fût trouvé quelqu'un, un ami, un étranger, un père de famille, un jeune homme, qui sais-je, qui fût venu à moi, et qui m'eût pas sous sa protection.... Mais dans ce noble salon tout rempli de noms illustres, d'hommes renommés pour leur courage.... il ne s'en est pas trouvé un qui se soit ému à l'aspect de ma douleur, pas un qui me soit venu tendre la main, et qui m'ait dit tout haut: venez reprendre votre place, madame.

Comme Julie prononçait ces paroles, la porte du cabinet s'ouvrit, et une voix grave et rude lui répondit:

—Il y en aura un, du moins, Madame, qui vous défendra contre la calomnie.

C'était Hector de Montaleu qui avait repoussé les protestations des valets qui lui disaient que son oncle n'était pas visible, et qui, arrivé à la porte de l'appartement où se trouvaient M. de Montaleu et Julie, avait entendu les dernières paroles de celle-ci.

Julie se retourna en poussant un cri de surprise et de honte, et M. de Montaleu se leva pour prévenir l'entrée de son neveu. Mais celui-ci était déjà dans le salon et referma la porte après lui.

—Je sais tout ce qui s'est passé, mon oncle, dit Hector; je sais tout ce qui vous a été rapporté, et si je ne sais pas venu ce matin, c'est que je n'ai pas voulu faire confidence de pareilles calomnies par ma présence.

—Tu sais donc, toi, qu'elle est innocente! s'écria M. de Montaleu avec joie.

Hector hésita et porta les yeux sur Julie, qui l'examina d'un air curieux; puis il fit un grand effort de courage et répondit:

—Je ne le sais pas, mon oncle, mais j'en suis sûr. Je ne demande à ma cousine ni l'explication de cet entretien, ni les preuves de son innocence.... J'ai foi en sa vertu.... Je crois en elle, et, la meilleure preuve que je puisse vous en donner, c'est qu'après tout ce qui a été dit contre elle, je viens vous, mon oncle, que vous m'avez de père, je viens vous demander une seconde fois sa main.

Julie reçut devant cette grandeur d'âme, et M. de Montaleu lui fut atterré. Son neveu, son grossier neveu, cet épouvantable mangeur, ce buveur effréné, ce rustre redoutable et déhonté dont la brutale nature ne se plaisait qu'aux cris des chiens, au tumulte de la chasse et de orgies qui la suivent, ce goujat, comme l'appelait M. de Montaleu dans les moments de colère, venait de se poser devant lui comme ces héros de générosité et de délicatesse. La vanité aristocratique du vénérable marquis l'emporta sur ses préventions passées, et il s'écria en tendant la main à Hector:

—Ah! je savais bien que le sang des Montaleu se réveillerait un jour en toi.

Julie avait été étourdie de ce magnifique mouvement si artistement préparé, mais au milieu de ce trouble qui la jetait [illegible], au milieu du trouble qu'on avait de la scène qu'elle venait d'avoir avec son oncle, elle démêla mal, tout sincère et incertaine qui partait de l'œil d'Hector, l'accent contraint avec lequel il parlait [illegible] qu'il avait quelque odieux calcul caché sous cette action en apparence si héroïque. Elle n'eut pas le temps de s'arrêter à ce sentiment de répulsion, car aussitôt M. de Montaleu se tourna vers elle en disant:

—Ah! Julie, de la noblesse de sa demande, la vérité et de si nobles mouvements n'admettent ni retenue, ni précautions.

Sans hésiter, ni rien, ajouta Hector d'un ton rauque et triomphant:

—C'est pour cela, dit Julie en s'inclinant modestement, que je supplie M. le vicomte de Montaleu de me permettre de ne pas lui répondre sur-le-champ: qu'il me donne quelque temps et malgré tout ce qu'on a pu dire de moi, je persiste dans cette résolution, alors je pourrai, comme je le dois, à une proposition dont j'apprécie toute la noblesse.

—J'y persiste jusqu'à la mort, dit Hector en se posant en héros de roman.

Et lorsque tu en auras le droit, ajouta M. de Montaleu, tu puniras les infâmes qui ont inventé cette odieuse calomnie.

—Assurément, dit Hector avec un embarras qui ne venait point d'un manque de courage, mais de la peur qu'il avait qu'en cherchant les calomniateurs on n'arrivât à découvrir la vérité.

—Je sais, reprit M. de Montaleu, que c'est Mme de Champmontain qui a répété cette atroce invention; mais quelqu'un la lui a suggérée, et c'est celui-là qu'il faut punir. Ce n'est ni M. de Rudesgens, ni Champmontain, ni Brias, ils étaient tous les trois trop affligés lorsqu'ils sont venus me redire cette infamie. C'est peut-être Montbélam....

Julie pâlit.

—Du moment que vous ne pouvez désigner le nom du coupable, n'accusez personne, dit-elle doucement. Et maintenant, permettez-moi de me retirer.

Au moment où elle allait quitter l'appartement, une femme de chambre vint lui annoncer que la fermière de Lavordan, Mme Bricord, ne pourrait se rendre à ses ordres que le lendemain.

Au nom de Mme Bricord, le colosse généreux, le terrible et vaillant Hector chancela sur sa base. Ce trouble échappa à M. de Montaleu, qui conduisait Julie en lui parlant; mais Julie le vit, et le soupçon fugitif qui avait traversé sa pensée, y reparut plus clair, plus saisissable.

—Et vous ne partirez pas, lui dit le marquis en la reconduisant.

—Je ne vous promets rien, monsieur, repartit Julie. J'ai besoin de me recueillir et j'oserai vous demander quelques heures de retraite et de liberté.

La suite à demain.

FRÉDÉRIC SOULIÉ.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Navire Gloucester, Polland, Boston, G. W. Hynson
Barque Byron, Pearson, St Petersburg, Jenkins & Tigler
Yarmouth, Matthews, N. York, J. H. Ashbridge
Thetis, Hanna, New York, J. W. Stanton & co
Brick Ohio, Davis, Boston, Ricker & Pearson
Goel Ventura, Dorantez, Campêche, J. Frair
Steamer Eclipse, Carlisle, St Louis, capitaine

ARRIVÉS.
Navire Diana, Howes, de Boston.
Brick Catherine, Vesper, de Thomaston.
Goel Floridian, Hopkins, de l'emb. du Rio Grande.
Goel Equity, Place, de l'embouchure du Rio Grande.
Goel Sarah Jane, Saunders, de St Marks.
Goel Mary Emor, West, d'Apalachicola.
Steamers Clinton, Baird, de Bayou Sara.
Belle Creole, Scott, du Bayou Sara.
C Connor, Newell, de Nashville.
Belle of Illinois, Greer, de Vermillion.
Panola, Dorsey, de Vermillion.
Creole, Heim, de Bobjto.
St Landry, Adams, de Ladore.
Victress, Thomason, de Lafourche.
F M Streck, Wilson, de Lafourche.
Belle of Arkansas, Keeling, de Camden.
Dr Watson, Maine, des Attakapas.
Music, Northup, de la Balize.
Talleyrand, Dillard, de Nashville.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Brick Tuscar; goëlette Warsaw, de Brazos St Jago; un navire et un brick, noms inconnus.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

DE LIVERPOOL:		D'AMERIQUE
Caledonia, Lott	avril 4	mai 1
G. Western, Matthews	avril 11	mai 7
Cambria, Judkins	avril 19	mai 16

LA COMTESSE DE MONRION.
Ce roman formera trois livraisons d'environ 40 pages chacune.
La première livraison est actuellement en vente aux magasins de librairie de V. Hébert, rue de Chartres, et Lelièvre, encoignure Ste Anne et Royale, ainsi qu'au bureau de l'Abeille.

NOUVELLES PREUVES—M. J. H. Perry, rue St. Pierre No. 4, souffrait depuis sept ans de douleurs rhumatismales; après avoir épuisé tous les remèdes, il s'est décidé à employer le LINIMENT DU BRÉSIL POUR LES OS ET LES NERFS, provenant du No. 30, rue Poydras, et il a été complètement guéri. Les personnes qui ont quelques doutes sur l'efficacité de ce remède à guérir les affections rhumatismales, peuvent s'adresser à ce Monsieur, ou au Juge Bryce, 97 Poydras, qui assureront que le remède est infaillible.

MEDECINES—Les célèbres médecines suivantes du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURGH & Co., 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers:—Sialogenine, Bucha, Liverwort, Wahoo, Oreanto, Cubebs et Copaiba, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Massa biqu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers.

[illegible] DE RÉCOMPENSE.
[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
28 avril 1846.
A L'ÉLECTION tenue hier, les personnes suivantes ont été élues directeurs de cette institution pour l'année suivante:
MM. Geo. Urquhart, MM. J. Kruttschnitt,
L. Millaudon, P. M. Rozan,
J. P. Benjamin, J. M. Lapeyre,
P. Poutz, Aug. St. Martin,
Y. de Egana.
Et à l'assemblée du bureau des directeurs, tenue ce jour, M. Aug. St. Martin a été unanimement réélu comme président. Le secrétaire et l'inspecteur ont été maintenus.
29 avril—1

A vendre un PIANO D'ERARD, appartenant à Monsieur LEOPOLD DE MEYER.
A cause des grands frais et inconvenients de transport, Monsieur Léopold de Meyer offre à vendre un de ses quatre pianos à queue de la manufacture de M. Erard, de Paris, et dont il s'est servi dans ses concerts. Ce piano, entièrement neuf, est aussi excellent sous le rapport du son et de la mécanique qu'il est gracieux à son extérieur. Pour le prix on est prié de s'adresser au magasin du soussigné, où l'on pourra examiner l'instrument.
A vendre chez le même les compositions de Léopold de Meyer, des valses et quadrilles, la Norma des Ardennes, les Méthodes pour piano, par Hünten et Viguerie, etc.
29 av—3 No. 19, rue St. Charles. JAS. HORST, en face du Verandah

PERDU dans la journée du 20 courant, plusieurs papiers, parmi lesquels se trouvaient deux billets souscrits par J. Chanut à l'ordre du soussigné. Un de ces billets était de cinquante piastres, daté du 1er de juillet 1845, échéant le 10 septembre, suivant; l'autre de soixante quinze piastres, daté des premiers jours de la même année, échu le 6 janvier 1846.
N. B.—Le premier billet a été acquitté par le souscripteur. Tout transport ou négociation de ces billets sera de nul effet et valeur, le soussigné en étant le seul propriétaire.
Nouvelle Orléans, le 29 avril 1846.
29 avril—29a1fm P. A. GIAMARCHI.

DROGUES ET MÉDICAMENS.
Reçu par les navires James Calder, de Boston, et Memphis, de New York:
125 colis, formant un bel assortiment de Drogues.
EN MAGASIN:
1000 livres sel de nitre.
1000 livres sel de glaubert; 2000 livres sel de soude.
500 do poudre de Jalap; 1000 do tartre rouge.
500 do jus de réglisse; 100 do acide tartarique,
200 do sulfate de fer; 300 do racine d'Iris,
200 do crème de tartre; 200 do bois de campêche,
100 do gingembre; 200 do gingembre en poudre,
200 do acide acétique,
200 do Sumac de Sicile, 800 do soufre,
300 livres sparadrap; 3000 livres huile de vitriol,
2000 livres moutarde. A vendre par
P. CUSACHS,
29 avril encoignure St Philippe et Condé

CHARBON A VENDRE EN GROS.
DEUX chargements de chalands, ou 5000 barils de bon charbon bitumineux, à vendre par chargement. Ces chalands sont actuellement amarrés au Freeport, et le charbon sera délivré aux acheteurs à la ville de la Nlle-Orléans, ou au bas de la côte, si l'on s'adresse immédiatement sur les lieux ou par la poste, de la Nouvelle Orléans, à William McBean, au Commercial Hotel, encoignure des rues Girod et Nouvelle Levée.
29 av—6

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux:
50 caisses cerises, prunes et abricots à l'eau-de-vie,
25 paniers guignolet d'Anger,
4 caisses truffes pâtés du Périgord,
7 caisses pâtes truffées, et autres conserves,
6 caveaux fromage de Gruyère.
6 do fromage de Hollande pâte grasse.
LOREILHE & Co.
29 av Encog. Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, de Marseille:—30 paniers de 144 bouteilles vides,
10 caisses eau verte superfine,
10 caisses marasquin superfin.
LOREILHE & Co.
29 Encog. Royale et Douane

VIN DE PORTO—10 quarts de barriques.
MADÈRE—De Sercial et de Marseille—10 quarts de barriques.
VIN ROUGE de Bordeaux—100 barriques, en débarquement du Floridian.
EAU DE VIE—102 barriques J. J. Dupuy, 1ère preuve, en débarquement.
ABSINTHE—50 caisses marques Sovajol, Brunton & Co.
VIN DE CHAMPAGNE et Vin rouge—100 caisses et paniers marques supérieures.
EAU DE VIE Cognac Champagne de 1825, en demi et quarts de pipes.
LIQUEURS DU PAYS—200 barils genièvre et eau de vie.
INDIGO ET GARANCE—15 surons et 3 barriques, en récentes arrivées.
HUILE DE BALEINE—15 barriques, blanche et pour lampes, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.,
29 av 30, Vieille Levée

AUX HABITANTS-SUCRIERS.
CHAUDIÈRES de sucrerie en fer forgé d'Angleterre de qualité supérieure, venant des forges d'Edw. & Mass à Liverpool. Ces chaudières sont de 60 sur 22, 66 sur 24 et 72 sur 25 et 80 sur 28, à vendre par
WYLIE & EGANA, 52 Bienville
29 av

POST NOTES et Coupons de la Banque des Citoyens, à vendre par WYLIE & EGANA,
29 av 52 Bienville

FROMAGE de Gruyère de Yerum & Lecoultre de Moutiers Travers, Suisse, en débarquement du navire Shakspeare, à vendre par RAYMOND CAHUZAC
29 av 34 Vieille Levée

TABAC.—En feuilles de la Havane, pour capes et robes, dernièrement reçu et à vendre par RAYMOND CAHUZAC
29 av 34 Vieille Levée

SUCRE raffiné de Boston—300 caisses et 300 quarts—25,000 Thé—1000 boîtes Thé superfin—90 paquets, Coton—500 barils, venant de Boston, Barils de farine—100 caisses New Bedford Loago—20 barils Figues—500 tambours Maquereaux—500 barils Nos 2 et 3, et 500 colis. A vendre par NORCROSS & FOSDICK.

COGNAC—15 demi pipes et 20 quarts de pipes, de 2 et 6 ans, pâle et coloré, reçu par le navire Floridian, venant de Bordeaux, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

INDIGO—Caisses Manille en débarquement du navire Valorie, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
29 av 79 Tchoupitoulas

HUILE de Graisse—12 caisses, en débarquement du vapeur Aurora, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

GRAISSE—37 barils en débarquement du vapeur Maria, de St Louis, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp
29 av

GRAISSE—50 barils en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—79 caisses en débarquement du navire Columbus, formant un bel assortiment de chaussures pour la saison, à vendre par G W DUNBAR, 30 Douane
29 avril

BOTTES Souliers et Brodequins—171 caisses en débarquement des navires Kentucky, Concordia et Shakspeare, à vendre par R G HOBBS, 12 Douane
29 avril

ARTICLES DIVERS—1,529 caisses limons, 80 boîtes huile d'olive, 30 barriques pierres de ponce, 3 autres caisses, 40 caisses tabac à chiquer, 25 ballots tapis de Smilus, à vendre par WYLIE & EGANA, 52 rue Bienville
29 av

RHUM—144 barils Boston pur, débarquement du navire Persian, à vendre par ROBERTS & HALL,
75 Magasins

VIN—47 quarts pipes Lisbonne et Sicile madère, en débarquement du navire Indiana, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.
29 av

DROGUES—100 paquets saleratus, soufre, couperose, sel d'Epsom, alun, etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.
29 av

LIQUEURS—100 tierçons, demi pipes, quarts, et pipes d'eau de vie française, rhum de Jamaïque et Ste Cruz, et genièvre allemand, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
29 av

PEAUX sèches de l'Ouest, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
28 av

BISCUIT au Beurre de Boston, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
28 av

HUILE à Tanneurs, à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
28 av

BLANC DE PLOMB No. 1, de Philadelphie, en magasin et à vendre par RICKER & PEARSON, 62 Camp
28 av

FOIN de l'Ouest, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par RICKER & PEARSON, 62 Camp
28 av

FOIN—200 balles excellent foin du Nord, en débarquement du navire Indiana, à vendre par J. W STANTON & Co, Encog. Magasins et Lafayette
28 av

FOIN du Nord—217 balles de foin, en débarquement du navire Columbo, de Boston. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 17, seconde municipalité, ou à HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
28 av

MAQUEREAUX—100 barils maquereaux du Sud No 3, devant arriver, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
28 av

EN débarquement du navire Kentucky, maquereaux, saumons, gerze et langues, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
28 av

SACS en pitre—10,000 sacs, en débarquement du navire Colombo, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
28 av

JAMBONS—75 boucauts jambons plate-côtés et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
28 av

GRAISSE—10 bls à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas
28 avril

BEURRE—100 barillets excellent beurre de l'Ouest, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
28 av

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
28 av

HUILE DE GRAISSE—100 barils huile de graisse, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas
28 avril

QUINCAILLERIE pour bâtisses—Serrures françaises et accessoires, pentures, crochets et pentures, crochets et pitons, loquets à ressorts et autres; targettes carrées, rondes et plates; vis en bois; fournitures pour contrevents, clous, &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 48, Chartres
28 avril

ARTICLES de pêche—Hameçons de toute qualité, lignes en soie, coton, lin et pitre, bouchons, vers en soie, cannes à pêche &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 48 Chartres
28 av

OUTILS de charpentier—Egoines, scies à ruban et à tenon, verloppes de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, vilebrequins et mèches, pieds-de-roi, vrilles, limes, râpes, spoke-shave, vrilles, tarières, marteaux, casse-têtes pour poser les bardeaux &c. en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 48, Chartres
28 av

BLANC DE BALEINE et huile—130 caisses chandelles de New-Bedford, huile de sperme pour le printemps et l'hyver, en barriques et barils, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
23 avril

POISSONS—75 barillets grands maquereaux No 1, 50 maquereaux mess, 30 barillets et 70 demi dito morceaux des maquereaux, 75 demi barillets langues de morue, 45 dito harengs No 1, 50 do maquereaux extra No 1, 75 do maquereaux No 1, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune
23 av

GRAINES FRAICHES de jardinage et à fleurs garanties de la récolte de 1845, à vendre par WM. DINN, No. 11, rue de la Commune.
[illegible]

JEUNE GARDE—ATTENTION!
Vous êtes prévenu que la Compagnie se réunira en comité général jeudi prochain, 30 du courant, à 6½ heures du soir, au local de la Maison Rouge, sur la Levée, afin de procéder à l'élection des officiers de la Compagnie.
Par ordre du capitaine,
Le Maréchal des Logis Chef, JACQUES LEON.
29 av

GARDES D'ORLEANS.—ATTENTION!
D'après l'ordre du colonel commandant le régiment d'infanterie de la Légion, une élection de second lieutenant aura lieu samedi prochain, deux mai, de sept à huit heures du soir, à la salle d'armes.
29 av FERGUS GARDERE, capitaine

GLACES, SORBETS.
COURVOISIER & Co, donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St Antoine, ou pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier le même patronage qui leur a été si libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plantes les plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à tous parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle Orléans.
13 avril—ef

SIROP PECTORAL DE WINER,
POUR la prompte guérison des rhumes, de la toux, de l'asthme et des crachements de sang, de la coqueluche, du croupe, de la consomption, pleurésie, enrouement, douleurs et aigreurs de l'estomac, et affections des poumons—Des BRONCHITES, maladie qui enlève des milliers d'individus, sous le nom fictif de "consumption". Les symptômes ordinaires de cette maladie des bronches sont la toux, plaies aux poumons ou à la gorge, enrouement, difficulté dans la respiration, l'asthme, la fièvre hectique, crachement de flegmes ou de matière, et quelque fois de sang.
Préparé par John Winer & Co. 83, Maiden Lane, New York, seuls propriétaires aux Etats Unis, et en vente par BERTRAND & SISOS,
Agents à la Nouvelle Orléans, encoignure Royale et Bienville.
2 av

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.
HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites à courtes et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à celles qu'on a importées ici, alpaca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux, habits en toute couleur, en toile Union &c. &c.
PANTALONS
En mérinos, d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, coton, cachemirette, cotonnade française et anglaise, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drap de fil blanc.
GILETS.
En satin noir et couleur, fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc uni et rayé, chaly à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de laine, &c.
CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile Cuil fil, idem rayées avec devants en toile, id rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos toile et mousseline; chaussettes; mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
ALFRED MUNROE, 34, Magasins

Association Catholique de la Nouvelle-Orléans, pour LE SOUTIEN DES ORPHELINS.
Nouvelle-Orléans, 17 avril 1846.
UNE élection de quinze directeurs de cette Association pour servir pendant l'année suivante, aura lieu à la demeure du Rev. A. Blanc, (entre rue Condé, entre l'Ursulines et Hôpital) dimanche, 3 mai prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre de la Direction,
THS. LAYTON, Secrétaire.
N. B. Il est ordonné par la charte, qu'aucun membre ne pourra voter, s'il n'a payé sa quotité. 17 av

MOUSSELINE à rideaux, récemment reçu par la barque Gennessee, un superbe envoi de mousseline à rideaux, colerettes brodées de $5 à $7, voiles et demi voiles en tulle blanche, gants filet, noirs blancs et noir, bas de soie, blancs et noirs, gants fil d'Ecosse, bas et chaussettes en coton, jupons crinoline; chemises de peau en soie pour hommes; gants en soie pour hommes, blancs et noir, qualité extra; cravates noir Ecosse, bretelles, gants de Marseille, parasols, écharpes barège, tabliers en soie rayée pour dames; rubans à franges, mouchoirs batiste à l'aine, mousseline batiste à carreaux, beau choix de barèges et de balzarines mousseline et Taglioni, jaconat à 25 c. la verge, guinga, coutil, cotonnade, &c. à vendre par
DAVID & CHAPUS.
27 av Enc. Chartres et Conti

A VENDRE au débarquement du navire Floridian avant droit au drawback
2 demi et 6 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 4me preuve, de Pinet, Castillon & Co.
12 demi et 16 quarts pipes Eau de vie de Cognac de 2me preuve, très vieille et supérieure de Pinet Castillon & Co.
32 barriques Vin rouge de Graves.
200 caisses do Léoville et Artel Mouton
50 caisses Absinthe Suisse
25 do Kirsch de la Forêt Noire,
10 do Curaçao d'Amsterdam,
25 do Liqueurs superfines assorties,
25 paniers Guignolet d'Angers,
25 caisses Prunes sèches, 25 dito Fruits à l'eau de vie,
20 do Cerises à l'eau de vie,
16 do Fruits dans leur jus, 20 do Fruits au vinaigre
12 douzaines Moutarde de Maille,
500 boîtes Sardines, 500 demi dito dito, à vendre par
JOURDY & BRAZIER,
27 avril No. 10, rue Conti.

LE soussigné offre à vendre en magasin les Articles suivants reçus par le derniers arrivages de Bordeaux, Marseille et New York:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux,
25 do vin supérieur Château Margaux,
25 do vin de choix St. Estèphe,
50 barils vin de Porto, 75 barils vin de Madère,
15 barils vieux Madère,
3 pipes genièvre de Hollande,
15 barils vieux whiskey Monongahela,
25 barils vin blanc,
150 caisses liqueurs assorties,
50 caisses Curaçao, 50 caisses marasquin,
[illegible] vin rouge de Bordeaux, arrêté supérieur,
[illegible] St. Estèphe, 10 caisses Kirsch
50 barils porc fumé,
125 paniers Guignolet assortis,
50 caisses sirop de Castine,
25 paniers anisette, vin champagne,
4 demi et 8 quarts pipes Cognac Pellevoisin, à vendre par P. LONGIS,
27 avril No. 116 rue Royale

WHISKEY—50 barils vieux whiskey, à vendre par P. LONGIS, 116 Royale.
27 av

VERS A SOIE—Douze onces de graines de vers à soie à vendre par A DELAMARE,
27 avril—3 Rue St. Louis No 26

EN débarquement du navire Floridian, venant de Bordeaux:
16 barriques vin rouge Fronsac 1841
4 do do Bourg première côte 1844.
4 do do Médoc 1840, à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

HUILE D'OLIVE, de la marque Possel fils—200 paniers à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

VIN ROUGE en caisses, étiqueté et capsulé, du du vieux, Médoc et St Emilion, à vendre par
B TALAMON, 80 rue St Louis

BOUCHONS A DAMES-JEANNES—à 1,000 bouchons ordinaires; id dito bouchons superfins par
27 avril B TALAMON, 80 rue St Louis

VIN BLANC de Jurançon, en caisses, à vendre par
27 avril B TALAMON, 80 St Louis

EPICES—100 paquets casse, clous de girofle, muscade, gingembre en racine, &c. à vendre par
ROBERTS & HALL,
27 av 75, rue des Magasins

THE FRAIS—1500 paquets vert et noir, savoir: Impérial, Poudre à canon, Young Hyson, Pouchong et Souchong en demi caisses et boîtes de différentes grandeurs, à vendre par ROBERTS & HALL,
27 av 75 Magasins

INDIGO—59 paquets Manille, Carracas, &c. en caisses, surons et barillets, à vendre par
27 av ROBERTS & HALL, 75 Magasins

GARANCE—25 paquets allemande, en tierçons et barils, à vendre par ROBERTS & HALL,
27 av 75 Magasins

TABAC—4 balles Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
L. CANTIN, 42, Gravier
mars

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril 26 Vieille Levée

HUILE &c.—En débarquement du navire Mozart, de Marseille et à vendre par le soussigné:
200 paniers huile de Plagnol, bouteilles de 24 onces
100 do bouteilles vides de 24 onces,
100 do do do 21 onces,
100 caisses divers vendables,
100 do câpres,
30 do Curaçao. AUGT. MOLIER,
21 avril 90, St Louis

VIN—En débarquement du navire Floridian, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge de Corcier Haut Brion, récolte de 1841,
12 barriques vin semblable à celui des caisses, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
21 av 34 Vieille Levée

FARINE—2,400 barils farine St. Louis, comprenant les meilleures marques, telles que Washington steam mills, city mills, Star et Eagle; aussi 100 barils [illegible] communes, 300 dito fines, en magasin et à vendre par
REYNAUD, COCULLE & Co,
20 av 31 Tchoupitoulas

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Floridian de Bordeaux:
60 barriques vin rouge de diverses marques
12 demi barriques do do
27 av F & J LACOSTE, 105 Royale

EN débarquement du Francis Depau et à vendre par les soussignés:
Jaconas haute nouveauté, Châles et écharpes barèges, coutils nouveautés, mérinos, Pâture Lapin, bretelles nouveautés, barèges, &c. et un assortiment d'articles de saison.
F & J LACOSTE,
27 av 105 Royale

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE VENDUS A GRAND RABAIS
Encoignure des rues Royale et Dumaine.
NORMANDIN frères, continuant et voulant terminer leur liquidation, mettront en vente samedi 28 courant leurs marchandises de printemps arrivées nouvellement de France.
On est certain de trouver chez eux un très grand avantage pour les prix (à qualité égale) soit en solde ou en détail pour toute espèce de marchandises, consistant en:
Chapeaux de paille d'Italie, rubans, lingerie, broderies, dentelles, fourniture de lingerie, bonnets, fichus, collerettes, manchettes, parapluies, ombrelles, cannes, éventails, nécessaires, porte-feuilles, bijouterie, objets de bureaux et de curiosités, bourses, foulards, bretelles, gants, mouchoirs, bronzes, cristaux, &c. &c.
[illegible]

COLLEGE DE ST.-VINCENT, AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.
CE COLLEGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, est situé sur un des sites les plus charmants qui se trouvent sur le Mississippi; il est situé à quarante milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent se délasser leurs jours de récréation.
LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie théorique et pratique; des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque; de la physique et de l'histoire naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.
Le Collège de St. Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.
L'année scolaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet; c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.
Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme $10 en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne, et autant pour l'instruction dans la physique et la chimie, afin de remplacer les instrumens brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $8 par an pour fourniture de lit et de matelas. La musique ou le dessin coûteront $25 par an.
Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtements à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.
Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.
Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle Orléans ou à St. Louis.
Pour plus amples informations s'adresser à J. AD. ROZIER, avocat, agent du Collège, rue St. Charles, No. 13.
N. B.—Le révérend P. Chandy, agent du Collège, partira dans les derniers jours du mois de mai prochain, pour se rendre au collège.
17 avril—1m

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etablissement patronage de la Grande Loge du Kentucky
CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, à 16 de Shelbyville, 38 de Francfort et de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 500 habitans, et la localité y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.
Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talents des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie du progrès pour les élèves.
Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, 20
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.
D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scolaire de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au Révérend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire.
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn, Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.
Référence—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt Grayson, A. des E. U. Reyburn, Scott & co. N. Orléans, Amos Adams, Esq. Baton Rouge, Le.; Thomas B. Patten, Esq. Lac Providence, Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wil. S. Stewart, Esq., Charles Tilden, Esq. Bomville, Ky; Mason Pilcher, Esq. Bayou Teche, Attakapas.
29 dec—6m

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 2me Municipalité, sont prévenues que la collecte des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le 1er mai prochain.
9 av—1m J. F. DU GARRY, Trésorier.

LE Revd. J. L. Gleizal, vice-président de l'Université de St. Louis, Mo. désire prévenir les parents qui voudraient envoyer leurs enfants à cet établissement, que, pendant les cinq ou six semaines qu'il passera à la Louisiane, ils pourront le voir ou lui écrire à l'Evêché, N. O. ou chez Messrs. Elder et Dering.
Le Revd. J. L. Gleizal ne quittera la Louisiane, que vers le 15 mai; époque à laquelle il se fera un plaisir de conduire à l'Université de St.-Louis, Mo. les enfants qui lui seront confiés.
6 avril

TIBLIER FRERES.
Maison rouge entre les deux marchés.
VOULANT liquider ce magasin, offrent à vendre toutes les marchandises qui le composent, à des prix excessivement réduits.
Ils offrent en même temps à céder la suite de leur bail à une grande diminution du prix actuel, ainsi que toutes les installations du susdit magasin. 9 avril—1 m

T. F. GUION. W. S. GRINNELL. JOHN BROWN.
GUION & Co. ENCOIGNURE DES RUES ST. CHARLES & CANAL, NOUVELLE-ORLEANS,
Importeurs et Marchands en Gros et en Détail,
D'ARTICLES FINS DE FANTAISIE,
DE PARFUMERIES, PEIGNES, BROSSES, ARTICLES DE TOILETTE, CANNES, PARAPLUIES, GANTS, &c.
ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.
L'Entrepôt est à New-York, 19, Maiden Lane
2 av—3m

COLLEGE JEFFERSON.
L'ASSEMBLÉE annuelle des souscripteurs du Collège Jefferson aura lieu à la maison de Cour de la paroisse St. Jacques, le 1er lundi de mai prochain, à dix heures du matin. Les souscripteurs sont invités à s'y faire représenter.
Paroisse St. Jacques, 30 mars 1846
Par ordre de la Direction,
2 av—30 B. L. WEBRE, Secrétaire.

LYCÉE DE FRANKLIN,
(FRANKLIN HIGH SCHOOL.)
CETTE Institution vient d'être transportée au vaste et bel édifice situé à l'encoignure des rues Royale et Hôpital, et les classes y seront ouvertes aujourd'hui [illegible] à huit heures du matin. 13 avril

Au Magasin Fashionable,
No. 123, rue de Chartres,
CORDEVIOLLE & LACROIX,
VIENNENT de recevoir de Paris par l'Coarius
Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre.
Chapeaux Panama 1re qualité. 13 av

AUX MARCHANDS DE GROCERIES
REÇU au No. 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
16 avril D. B. HOLMES

Manufacture de Brosses de la Nouvelle Orléans,
No. 25, RUE DU CANAL.
J. HUTTY & Co, appellent l'attention des détaillans et du public en général sur leur grand assortiment de brosses de toute première qualité. Comme ils manufacturent eux-mêmes ils peuvent les vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de cette ville. Ils remplissent les ordres qu'on leur donne.
Ils ont aussi en mains, des brosses de force, de toutes grandeurs, garantis.
30 mars—1m J. HUTTY & Co, 25 Canal

A VENDRE—Un beau Terrain dans la 1re Municipalité, situé à l'encoignure des rues Douane et Bourgogne, ayant du beaucoup au dessus du niveau de la banquette. Les conditions sont avantageuses. S'adresser au No. 75, rue Conti. 24 av—5

ON demande un nègre de 14 ou 15 ans, bien recommandé et connaissant parfaitement la ville. Il serait occupé à faire des commissions. S'adresser au No. 21, rue Gravier. 24 av

EN débarquement du navire Floridian, de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
50 barriques vin de Bordeaux,
1 boucaut fruits à l'eau de vie,
En magasin 200 caisses liqueurs assorties; 50 caisses sardines en boîtes 2/3, 1/2, 1/4 et 1/8 de boîtes, 50 et 100 boîtes à la caisse, &c. 100 barils Malaga sec, 20 gal. le baril
24 av S. V. BARBETT, 21 Gravier

VIN rouge—En débarquement du navire Floridian du Bordeaux
80 barriques Médoc, St. Julien, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
24 avril 17 et 19 St. Louis

IMPORTATION DES VINS DE MADERE,
DE NEWTON, GORDON & Co.
LE soussigné ayant été nommé SEUL AGENT de cette maison ancienne et bien renommée, et se disposant à envoyer ses ordres vers le 1er mai, pour l'envoi de vins des meilleures marques de cette même maison, offre ses services pour faire venir en pipes, demi-pipes, quarts et bouteilles de l'arrivage, des vins de Madère, Malaga, Sercial, Tinta et Boal, rouges, nouveaux, vieux et extra-vieux, de manière à ce qu'ils arriveront dans le courant de septembre prochain.
Les marchands, les connaisseurs et autres, qui désirent avoir de ces vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.
Pour les conditions s'adresser à son bureau, rue du Camp, No 47, au premier.
16 av—30 ARTHUR C. WAUGH.

AVIS—Le collecteur des taxes d'Etat, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent à toutes personnes résidant ou non dans la dite paroisse, qui ont des taxes d'Etat à payer, que les dites taxes pour l'année 1845, sont dues et payables au bureau du shérif, à la maison de la Cour de Paroisse dans la ville de Lafayette. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Paroisse Jefferson, 15 avril 1846.
17 av—1m D. S. DEWEES, Shérif et Collecteur.

MARCHANDISES NOUVELLES.
C. M. SIMPSON, No. 33, rue de Chartres encoignure de la rue de la Douane, vient de recevoir un nouvel assortiment de marchandises de mode, parmi lesquels se trouvent:
6 caisses barège croisé, différens modes et prix,
4 do superbe mousseline d'Orléans,
4 do Ginga, nouveaux dessins,
1 do batiste linon,
1 do Ginga anglais, à gros satinés,
2 do organdi mousseline et linon,
2 do challie barège, nouveaux dessins,
10 do Pelleries barège du tous genres,
1 do do blanc pur,
5 do mousseline batiste et jaconat suisse,
1 do à carreaux écossais et à raies,
Aussi—Quelques robes barège, extra fin; et barège pirandilal de Canton, dernier style de Paris. Les marchandises ci-dessus sont des meilleures qualités et seront vendues à un faible profit.
24 av

TOILES! TOILES! TOILES!
C. M. SIMPSON vient de recevoir un assortiment de marchandises de fil, des meilleures qualités et des derniers modèles.
10 caisses véritable toile d'Irlande,
3 do do bon marché,
5 do do très lourde et blanche, manufacturée, sur ordre donné,
5 caisses toiles à carreaux et à raies,
2 do do de Hollande blanche et écrue,
2 do do française écrue,
5 do do linons de Paris,
10 do mouchoirs de batiste, faisant un assortiment de toutes qualités.
Toutes ces toiles sont garanties de tout mélange de coton. 24 avril

TROUVE—Une certaine somme d'argent; la personne qui l'a perdue pourra la recouvrer en adressant la preuve suffisante qu'elle en est propriétaire, à la lettre B. boîte 92, au bureau de la poste. 15 av—1m

COUVERTURES FRANÇAISES.
EN débarquement du navire Mozart de Marseille:—130 balles couvertures supérieures, de Garnier, de trois points. L'attention des habitans est particulièrement appelée sur l'envoi de ces couvertures, qui sont d'une qualité très supérieure.
H. DE GOËR & BEFFARD,
Seuls agens des manufacturiers de Garnier,
[illegible]
[illegible]